

2B RESEAUX

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 40 rue de la Bastide,
64800 ASSON
834 728 156 RCS PAU**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six,
Le 4 juin,
A 10 heures 30,

Les associés de la Société 2B RESEAUX se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite verbalement par le Président, tous les associés y consentant,

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis BERNADAUX, en sa qualité de Gérant de la société RB Compagnie, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 700 actions sur les 700 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- La demande d'agrément en date du 19 mai 2026,
- Un exemplaire du projet du contrat d'apport,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'un apport d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de contrat d'apport, décide d'agréer l'apport par Monsieur Régis BERNADAUX au profit de la société RB Compagnie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 104 036 462, de 350 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 826 000 euros.

En conséquence, la société RB Compagnie prend la qualité d'associé de la société à compter de ce jour. Elle déclare avoir pris connaissance des statuts, et vouloir s'y conformer.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.

Monsieur Régis BERNADAUX

*En qualité d'associé et en qualité de représentant
de la Société RB Compagnie, Présidente*

Monsieur Cyril BRUGIRARD

*En qualité de représentant de la Société TELECOM
OPTIQUE SERVICES, associée*